01

Je présente à l'Office de Tourisme mon "imprimé hébergeur" complété et signé par l'hébergeur.

Je viens en famille récupérer pour 1 € mon jeton afin d'imprimer ma Carte BIP.

C'est facile !
C'est rapide !
C'est ludique !

02

En 30 secondes, j'imprime sur photo 10x15 ma Carte BIP personnalisée.

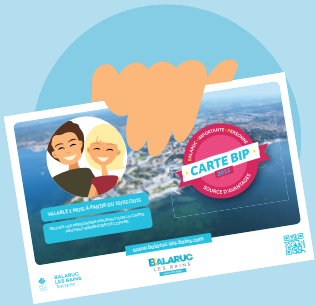

03

Je récupère ma photo personnalisée qui est la Carte BIP ; je la présente aux partenaires présents sur le catalogue et bénéficie de nombreux avantages et réductions.

04

Je conserve ma Carte BIP en souvenir de Balaruc-les-Bains ou l'utilise en carte postale.

MODE D'EMPLOI CARTE BIP « Source d'avantages »

01
OÙ DEMANDER SA CARTE ?

La **Carte BIP** (Balaruc Importante Personne) « Source d'Avantages », est remise en deux temps :

- Tout d'abord chez votre hébergeur (hôtels, campings, résidences de tourisme, villages vacances, chambres d'hôtes, meublés, agences immobilières) : celui-ci vous remettra à votre arrivée et gracieusement un « imprimé hébergeur » accompagné du catalogue des offres 2015. Il comporte des rubriques qui doivent être obligatoirement remplies : vos nom et prénom, date du séjour, références de l'hébergement, nombre de personnes en séjour. Ce document doit être signé par vous-même et par l'hébergeur.

- Dans un deuxième temps à l'Office de Tourisme : Muni de cet « imprimé hébergeur » et de la carte d'identité du « chef de famille », rendez-vous avec l'ensemble des participants au séjour, à l'accueil de l'Office de Tourisme de Balaruc-les-Bains qui, sur présentation de l' « imprimé hébergeur » signé remis par votre hébergeur et après vérification, vous délivrera un jeton permettant d'éditer la **Carte BIP**. Une participation symbolique et forfaitaire de 1 euro vous sera demandée pour la famille afin de couvrir les frais techniques, notamment la prise de photo.

Important :
- Vous n'avez pas besoin de vous munir de votre propre photo d'identité, elle sera réalisée sur place.
- Les conseillers en séjour vous accueillent aux heures d'ouverture de l'Office de Tourisme afin de vous remettre la **Carte BIP** « Source d'avantages ».

02
COMMENT SE PRÉSENTE-T-ELLE ?

La **Carte BIP** « Source d'avantages » se présente sous le format d'une carte postale couleur. Elle intègre une photo de l'ensemble des membres de la famille. Cette photo sera réalisée directement en Office de Tourisme en moins d'une minute. La **Carte BIP** « Source d'avantages » est valable pour l'ensemble des personnes présentes sur la photo durant la durée du séjour (date de validité inscrite lors de l'impression de la carte).

03
QUI PEUT L'OBTENIR ?

Toute personne (hors groupes) séjournant à titre onéreux (au moins 7 nuits en meublés et 2 nuits dans les autres types d'hébergements à Balaruc-les-Bains), dont le propriétaire de l'hébergement s'acquitte de la taxe de séjour. La **Carte BIP** « Source d'avantages » est attribuée à la famille.

04
QUELS SONT LES AVANTAGES ?

Les avantages obtenus grâce à la **Carte BIP** « Source d'avantages » sont détaillés dans le catalogue qui l'accompagne. Vous bénéficiez des avantages proposés par les partenaires. Une seule condition : présenter la **Carte BIP** « Source d'avantages » à chaque partenaire avant toute transaction. Offre non cumulable avec les autres opérations commerciales. Des contrôles pourront être effectués.